

Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Arrêté n°2023_493
Feuillet n°076

ST/PR/ME

Le Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

VU, l'arrêté municipal n° 2023_488 en date du 24 novembre 2023 réglementant l'intervention de l'entreprise « TOP TOITURE » sur les chéneaux de la Mairie les 29 et 30 novembre 2023 à Wimereux,

CONSIDERANT, la nécessité de modifier l'article n° 2 de l'arrêté municipal repris ci-dessus,

CONSIDERANT, **qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules et de prendre des mesures afin de faciliter le parfait déroulement de ces travaux et prévenir les accidents,**

ARRETE

Article 1^{er} : Le présent arrêté annule et remplace l'article 2 de l'arrêté municipal n° 2023_488 en date du 24 novembre 2023.

Article 2 : **Le stationnement des véhicules de l'entreprise « TOP TOITURE » est autorisé sur le parvis de la Mairie les 29 et 30 novembre 2023 de 08 h 00 à 18 h 00.**

Article 3 : Toutes les autres dispositions prévues à l'arrêté municipal n° 2023_488 en date du 24 novembre 2023 demeurent inchangées.

Article 4 : **L'entreprise « TOP TOITURE » est responsable du parfait déroulement de ces travaux.**

.../...

Article 5 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.

Article 6 : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.

Article 7 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

WIMEREUX,

Le Maire,
Jean-Luc DUBAËLE

VU, le D.G.S.

#signature#